

**ARRÊTÉ N°2021-341  
ARRÊTÉ PORTANT FIN DES DÉLÉGATIONS  
DE FONCTION ET DE SIGNATURE  
DE Monsieur CHEVILLAT Jean-Paul**

Le Maire de la Commune de Mézières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18 et suivants,

Vu l'arrêté n°2020-185 du 28 mai 2020 portant délégation de fonction et de signature au profit de Monsieur Jean-Paul Chevillat,

Considérant la détérioration de la relation de confiance entre Monsieur le Maire et Monsieur CHEVILLAT Jean-Paul,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

**L'ensemble des délégations accordées à Monsieur Jean-Paul Chevillat par arrêté précité du 28 mai 2020 lui sont retirées.**

**ARTICLE 2 :**

Cette décision prend effet au jour de signature du présent arrêté, soit le 10 septembre 2021.

**ARTICLE 3 :**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

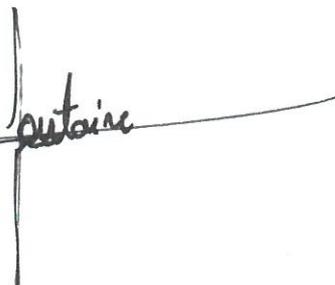
- Publié au recueil des actes administratifs,
- Affiché sur les panneaux administratifs,
- Publié sur le site internet de la commune,
- Adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Mantes la Jolie,
- au Trésorier Municipal
- Notifié à l'intéressé

Fait à Mézières Sur Seine, le 10 septembre 2021

**Le Maire, Franck FONTAINE**

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en Préfecture le

Notification le  
**M. CHEVILLAT Jean-Paul,**



Fontaine